

La mondialisation de la profession comptable

Par Abderraouf YAICH

La mondialisation de la profession comptable est un sujet passionnant car il se situe au centre de tous les questionnements que se pose la profession comptable. La mondialisation de la profession comptable, qui se déroule depuis maintenant presque un siècle entre deux scènes clés : Londres et New York, connaît depuis une quinzaine d'années une forte accélération.

1. A l'origine, l'internationalisation comptable est née au siècle britannique (1815-1922) : Après la victoire de Waterloo (1815), les anglais sont devenus la première puissance militaire et économique du monde. Ayant compris que l'économie est mieux gouvernée avec une excellente profession comptable, l'Angleterre s'est dotée, depuis le dernier quart du 19^{ème} siècle, de plusieurs instituts professionnels, aujourd'hui plus que centenaires, qui se distinguent les uns par rapport aux autres par leur diplôme professionnel. Les premières manifestations de la mondialisation apparaissent quand les firmes anglaises coloniales entraînent dans leur sillage les cabinets d'audit avec des experts comptables anglais formés autour de la figure du « professionnel-Gentleman ».

Le modèle professionnel anglo-saxon s'est distingué par le fait qu'il a permis aux différents instituts professionnels de s'auto-réglementer, par l'absence d'octroi de monopole jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, (alors que les autres pays ont probablement dans un souci de rattraper leur retard créé des professions réglementées), et par la régie du diplôme par l'Institut professionnel lui-même.

Le premier Ordre à s'être internationalisé dans le monde est l'ACCA. Les premiers pas dans ce sens remontent à l'année 1930.

L'internationalisation des Instituts professionnels a commencé quant à elle par l'ouverture massive de l'ACCA aux étudiants étrangers (aujourd'hui appelés « étudiants internationaux) qui seront par la suite membre de l'ACCA et des experts comptables dans leur pays.

L'Angleterre récolte d'importants bénéfices de l'internationalisation de ses instituts professionnels et de son système d'études et de diplomation d'expertise comptable fortement internationalisé : En 2003, l'excédant des exportations des services comptables du Royaume-Uni s'est élevé à 2,4 milliards d'euros.

Quelques premiers enseignements se dégagent déjà de l'histoire de la mondialisation de la profession comptable :

1) La capacité d'exportation de services comptables d'un pays est corrélée au nombre d'étudiants étrangers (étudiants internationaux) qui suivent des études de comptabilité dans ce pays et qui s'y font diplômés en expertise comptable.

Dans ce sens, le principal handicap au développement des exportations tunisiennes de services comptables est le **système éducatif** et de diplomation d'expertise comptable tunisiens.

2) Le meilleur étalon de mesure de la validité et de la performance d'un système éducatif et de diplomation en expertise comptable est sa capacité d'attirer les étudiants internationaux.

3) Le plus grand handicap à l'internationalisation de la profession comptable tunisienne est le boycott du système d'enseignement et de diplomation d'expertise comptable tunisien par les étudiants internationaux. Ce Boycott représente un coût d'opportunité pour l'économie tunisienne de plusieurs dizaines de millions de dinars d'exportations de services manquées.

4) Dès l'origine, le diplôme a joué un rôle capital dans l'organisation de la profession dans un institut ou un ordre professionnel et a été le principal sujet de controverse professionnelle.

2. Dans les années 60, la profession comptable, essentiellement anglaise, a été poussée par les sociétés multinationales à se multinationaliser à son tour, ce qui va donner naissance aux big 10 qui ont commencé à occuper le devant de la scène comptable dans les pays développés pour élargir ensuite leurs réseaux aux pays en développement.

Les big 10 vont s'imposer par leur puissance financière, leurs capacités de recherche-développement, leur sens du marché et le développement d'une réputation solide indispensable à la crédibilité de la certification de l'information comptable « fiable » à portée universelle.

Un demi-siècle après, les big 10 ont connu une forte concentration pour ne devenir aujourd'hui que 4.

3. La multinationalisation des firmes et des grands réseaux de comptabilité va faire naître le besoin de standards comptables internationaux, ce qui va donner naissance en 1973 à l'IASC qui siège à Londres.

L'IASC deviendra en 2001 l'IASB et les normes comptables internationales deviennent des **normes internationales de reporting financier** et deviennent la première source d'inspiration des normalisateurs du monde quand elles ne sont pas adoptées purement et simplement ou moyennant adaptation, notamment pour le reporting financier des groupes cotés en bourse (comptes consolidés).

La montée en puissance de l'économie américaine, après la grande crise et surtout après la victoire des alliés sur le Japon et les Nazis, va amener les grands cabinets anglais à s'implanter aux Etats-Unis en s'associant à des cabinets américains (sur les big 10, neuf sont anglais et le 10^{ème} est Arthur Anderson qui était qualifié du plus petit des big 5 avant d'être démantelé après le scandale Enron).

Le leadership de la profession comptable mondiale qui était mené par le Royaume-Uni qui, bien qu'il ait perdu le statut de première puissance du monde depuis la période allant de la fin de la première guerre mondiale à la grande crise économique (1930), va passer entre les mains de l'AICPA US.

4. Peu à peu, le leadership de la profession comptable mondiale passe donc de l'Angleterre aux Etats-Unis, ce qui va se concrétiser par la création de l'IFAC (Fédération internationale des Experts-comptables) en 1977 dont le siège est à New-york.

5. A partir de là, les structures de la mondialisation de la profession comptable sont mises en place et l'IFAC comprend aujourd'hui une section pour les cabinets internationaux c'est-à-dire les cabinets qui développent des activités dans plus d'un pays.

A ce stade, on a déjà :

- multinationalisé les cabinets ;
- entamé la multinationalisation des ordres ;
- Internationalisé les normes comptables ;
- Internationalisé les normes d'audit ;
- et fédéré les ordres professionnels comptables dans un organisme mondial d'experts comptables qui regroupe, aujourd'hui, 2,9 millions d'experts comptables dans le monde.

6. En 1995, l'accord de l'OMC, signé par un grand nombre de pays du monde entier, va donner une grande accélération au commerce international. Les accords sur les services professionnels, y compris les services comptables, aboutiront à une mondialisation de droit qui va relayer la mondialisation de fait de la profession comptable.

Aux accords de l'OMC, viennent s'ajouter les accords de libres échanges regroupant des grandes zones géographiques qui contribuent très fortement à l'intégration économique des pays. Aujourd'hui, la Tunisie négocie son intégration économique avec l'Europe dans le cadre de l'ALECA incluant les services professionnels.

7. Depuis les années 1990, nous assistons à la professionnalisation des professions proches ou connexes de la profession comptable et à leur mondialisation.

Bénéficiant de l'expérience accumulée par la profession comptable dans le monde où chaque Institut professionnel s'est construit au tour d'une réputation fondée par la possession d'un titre dont la valeur est rehaussée par la réussite des professionnels en affaires et dans la profession libérale, les nouveaux instituts vont adapter d'emblée un système de certification mondiale.

Ainsi, un grand nombre d'associations spécialisées vont naître sous l'influence principale de l'ordre des experts comptables américain :

- l'IIA (Auditeurs internes, avec une certification de grande réputation « CIA ») ;
- ISACA (les auditeurs des systèmes d'information, avec une certification « CISA ») ;
- CFA (Chartered Financial Analyst, diplôme mondial d'analyste financier) ;

et d'autres organisations vont naître, telles que :

- Le COSO (spécialisé en normalisation du contrôle interne) ;
- L'ACFE (Institut des enquêteurs certifiés anti-fraudes) ;
- Le GRI (les normes internationales de reporting intégré (reporting RSE) ;
- L'IFIAR (Organisation qui regroupe les organismes de supervision publique de l'audit inspiré de la loi américaine SOX qui se sont installés dans le monde pour superviser les activités d'audit et les normes de certification financière) ;
- Le GAFI (Groupe d'action financière (organisme régional européen) : anti-corruption et anti-blanchiment.

Les associations professionnelles de création relativement récente donnent le ton de ce que sera la profession comptable dans un futur proche dont l'avènement s'accélère de plus en plus en raison notamment de l'impact de la technologie sur la profession comptable.

8. L'impact de la technologie sur l'exercice de la profession comptable dans le monde : Le monde est actuellement tiré par la technologie qui a déjà et aura de plus en plus un impact majeur sur le travail comptable et les activités de conseil.

L'automatisation des activités comptables et de gestion réduit les tâches sans valeur ajoutée élevée tout en augmentant les besoins en services à très haute valeur ajoutée. Les technologies accélèrent la mondialisation comptable, en effaçant les frontières (des services comptables et de conseil consommés dans un pays sont produits dans un autre pays).

C'est grâce aux nouvelles technologies et à l'abondance des ressources humaines qualifiées que l'Inde est devenue un grand pays exportateur de services comptables.

Les nouvelles technologies impactent la pratique comptable dans tous ses aspects :

(1) La formation et les études à distance. Il faut s'attendre à ce que le nombre de personnes qui préparent leur diplôme d'expertise comptable à distance devienne dominant – à titre d'exemple – CNAM et comptalia en France) ce qui consacre par la force des choses l'autonomie d'apprentissage qui est reconnue depuis 1984 par l'Association américaine des enseignants en comptabilité (AAA) comme étant la méthode la plus appropriée en pédagogie comptable.

(2) Les activités de services comptables à la clientèle connaissent une automatisation rapide et vont passer d'un service de consommation de base pour lequel le marché ne récompense pas la qualité supérieure vers un service à haute valeur ajoutée axé sur l'analyse des données et l'utilisation de l'information comptable pour la direction de l'entreprise.

(3) Le cloud.

(4) Le big data, l'analyse des données et l'intelligence économique.

(5) L'automatisation des travaux et l'utilisation de logiciels pour réaliser des travaux qui représentera la part prépondérante des prestations comptables, de gestion, juridiques et fiscales pour les entreprises. Chaque jour, la numérisation de la profession comptable progresse et s'étend aux différents métiers de l'expertise comptable.

(6) L'accès universel à la documentation comptable qui augmente de façon vertigineuse tous les jours et qui devient le principal outil d'attractivité pour l'affiliation aux instituts par les professionnels du monde entier.

En somme, il est possible d'affirmer que s'il est un domaine où la réalité de l'impact de la technologie va dépasser l'imagination des professionnels, c'est bien celui de la comptabilité. Au cours des 10 prochaines années, la technologie bouleversera l'exercice de la profession comptable de façon disruptive.

9. L'ouverture des économies et la multiplication des accords de libres échanges formant de larges espaces économiques, de reconnaissance des diplômes et la libre installation va pousser vers un rapprochement des réglementations professionnelles en adoptant une synthèse pertinente des différents modèles pour consacrer la distinction entre les activités légales d'audit et de commissariat aux comptes et les activités contractuelles régies par un marché concurrentiel de services comptables à la clientèle, de conseils et d'assistance aux entreprises.

Ceci va donner un modèle d'exercice professionnel spécifique à chacun des deux secteurs d'activités comptables : l'audit légal et les prestations d'expertise alignés sur deux modèles économiques distincts qui les différencient.

Ainsi, les prestations d'expertise vont être largement étendues pour inclure l'administration et la direction des sociétés, la production de logiciels et de base de données, la production de documentation professionnelle et leur commercialisation, et même la possibilité d'exercer le commerce en accessoire à l'activité d'expertise comptable, etc... la seule ligne de démarcation sera d'éviter les conflits d'intérêt et de préserver la réputation de la profession.

Alors que les prestations d'audit sont davantage encadrées en confiant leur supervision à un organisme de supervision publique qui assure la responsabilité de l'exercice adéquat et conforme aux lois et aux normes d'audit par les professionnels enregistrés auprès de cet organisme. L'audit légal sera obligatoirement réservé de façon pertinente, en vertu des dispositions légales, aux sociétés qui présentent une certaine importance.

10. L'élargissement des activités professionnelles a favorisé l'émergence d'une stratégie de marque qui organise la communication et la promotion collective au tour d'un diplôme professionnel en prélude à une mondialisation des instituts professionnels et des diplômes.

Au niveau de la mondialisation des diplômes, L'Institut des CPA américains et l'ACCA sont déjà très actifs. Ces deux ordres professionnels organisent déjà des sessions d'examen pour l'obtention de leur diplôme dans des pays étrangers.

11. Seules trois marques professionnelles comptent déjà de sorte qu'il ne reste plus dans le monde que ces trois grandes marques comptables qui pourraient d'ailleurs connaître des regroupements :

(1) La marque CPA (Certified Public Accountant ou Comptables Professionnels Agréés), largement dominante.

(2) La marque CA (Chartered Accountants ou Comptables Agréés) développée surtout au Royaume-Uni et dans certaines de ses anciennes colonies (Hong Kong, Afrique Anglophone, en Australie et en Inde).

(3) Et la marque Expert-comptable qui réunit la petite profession comptable francophone de France, du Luxembourg, de Suisse, de Belgique et d'Afrique francophone. La population des experts comptables francophones représente moins de 2% de la population d'experts comptables mondiale.

Voici la vision de l'AICPA US pour sa marque dans la perspective de la mondialisation de la profession aux horizons de l'année 2025 : La globalisation offre l'opportunité de démontrer au monde quelle est la valeur d'un diplôme d'expert-comptable donné. La valeur d'un diplôme ne peut se limiter aux compétences acquises au moment de la diplomation initiale mais englobe l'éducation continue sans laquelle la diplomation initiale est vite vidée de sa substance.

Dans un monde où l'interdépendance et la connectivité ne cesseront d'augmenter, les CPA s'affirment comme étant la première référence en comptabilité et en finance au monde.

Bien entendu, les stratégies de marque vont dynamiser la compétition entre les différentes communautés comptables mondiales et vont mettre à nu les ordres professionnels non productifs et sans contribution à la valorisation de la marque dans leur pays respectif et dans le monde.

12. La consécration du modèle d'organisation professionnelle anglo-saxon en Institut ayant pour mission de rehausser la performance globale de la profession, d'améliorer continuellement sa compétitivité et d'axer les activités ordinaires sur les services aux membres au détriment du modèle d'ordre professionnel fonctionnant comme une annexe à l'autorité publique qui n'est adapté qu'à la profession de commissaires aux comptes par nature conservatrice et renfermée.

L'activité d'expertise comptable développe un modèle d'affaires basé sur l'offre de compétences et l'innovation alors que le modèle d'affaires du commissariat aux comptes est basé sur la demande déterminée par la loi. Dans le premier modèle d'expertise, c'est l'offre qualifiée qui crée sa propre demande alors que pour le commissariat aux comptes, c'est la demande fixée par la loi qui régent l'offre.

13. L'attractivité des talents à la profession comptable est l'un des enjeux clés pour permettre à un pays de s'intégrer dans la mondialisation avec succès ce qui fait que la qualité du système éducatif et l'équité du système d'évaluation et de diplomation demeurent le premier volet de toute stratégie professionnelle comptable.

14. Un autre aspect marquant de la mondialisation est la consécration de la diversité dans la profession comptable. Dans ce sens, en se démocratisant, la profession comptable se féminise et intègre de plus en plus des professionnels provenant des minorités ethniques.

Ainsi, la profession comptable abandonne l'image classique plutôt antipathique de profession snob et quelques fois de faux bourgeois pour adopter la figure de profession du leadership répondant aux attentes de la société et de profession d'entrepreneurs.

Pour conclure : Il est important de répondre à la question : la mondialisation sera-t-elle bénéfique à la Tunisie ou non ?

A en juger sur la base du potentiel humain, la réponse est largement positive. Mais quand on déplace l'observation de l'individuel vers le collectif, on peut exprimer une attitude plus réservée car il semble que collectivement, la profession d'experts comptables tunisienne est une profession des opportunités manquées.

Dans tous les cas, la mondialisation a toujours été bénéfique aux populations dont la qualification est compétitive, ce qui peut être largement le cas de la Tunisie.